

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

81.059

Objet

**FOURNITURE ET INSTALLATION  
DE MATERIEL INFORMATIQUE  
MARCHE NORSEK-DATA  
(Avenant N° 1)**

DATE DE CONVOCATION

18 MAI 1981

DATE D'AFFICHAGE

18 MAI 1981

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	25
POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent QUATRE VINGT UN  
le LUNDI VINGT CINQ MAI à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, MAIRE

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,  
BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, POUMAILLOUX, TETARD, MONTRON,  
NAULIN, MAURELLET, BOISARD, PAPEAU, BOULAN, BROTREAU, BERLAND,  
DUFEIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. CABAL par M. LIS  
Mme TACQUET par M. BUJARD  
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU

Absents : MM. POUGET - VIAUD -

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

*Par délibération en date du 3 avril 1981, Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure un marché négocié avec la SARL NORSEK-DATA, pour la fourniture et l'installation de matériel informatique au CAREL.*

*Par lettre en date du 4 mai 1981, Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, demande que le prix non révisable s'applique tant aux travaux d'installation qu'aux fournitures de matériel.*

*Un avenant N° 1 a donc été établi à cet effet.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu sa délibération du 3 avril 1981,
- . Vu la lettre de M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT en date du 4 mai 1981,

DECIDE :

*- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant N° 1 au marché négocié conclu avec la Société NORSEK-DATA pour la fourniture et l'installation de matériel informatique au C.A.R.E.L.*

*Le libellé de cet avenant N° 1 étant :*

.....  
IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

*avenant au marché établi le 3 avril 1981 entre les parties ci-dessus :*

.../...

L'article 31 page 4 est modifié comme suit :

- . Les travaux et fournitures sont traités à prix global forfaitaire et non révisable.
- . Les autres articles du marché demeurent inchangés.

.....

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM Les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre LIS.



**APPROUVE**

ROCHEFORT s/-MER, le 15 JUNI 1981

Le Sous-Prefet.

Pierre LISE

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE - MARITIME

C.A.R.E.L.

Arrondissement de  
ROCHEFORT SUR MER

VILLE DE ROYAN

FOURNITURE ET INSTALLATION  
D'UN MATERIEL INFORMATIQUE

MARCHE NEGOCIE

AVENANT N° 1

ENTRE :

Monsieur le Maire de la Ville de ROYAN, agissant au nom de la  
Ville en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 3 avril 1981,

D'une part,

ET :

Monsieur Jean-Claude JACQUELIN, Directeur de l'Agence de PARIS,  
agissant au nom et pour le compte de la Société NORISK DATA S.A.R.L., dont  
le siège est "Le Brévent" - Avenue du Jura 01210 FERNEY VOLTAIRE, imma-  
triculée à l'INSEE sous le n° SIRET N° 301.985.909.000.11 et au registre  
du commerce sous le n° B 3019 85 909 à BOURG EN BRESSE.

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

AVENANT au marché établi le 3 avril 1981 entre les parties ci-dessus.

L'article 3.1, page 4 est modifié comme suit :

Les travaux et fournitures sont traités à prix global forfaitaire  
et non révisable.

Les autres articles du marché demeurent inchangés.

L'Entrepreneur

Fait à Royan, le 25 MAI 1981



**APPROUVE**  
15 JUIN 1981  
ROCHEFORT-S-MER, le  
Le Sous-Préfet,

LE MAIRE

Pierre LIS

**Pierre LISE**